

ABONNEMENT.

Saumur :	
30 fr.	1 an
16	6 mois
9	3 mois
Poste :	
35 fr.	1 an
18	6 mois
10	3 mois

On s'abonne :

A SAUMUR, au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

20 c.	Annouces, la ligne
30	Reclames, —
75	Faits divers, —

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 23 MAI

Suivant l'usage, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas lundi 25 mai.

VICTOR HUGO

Victor Hugo est mort hier vendredi 23 mai, à une heure et demie de l'après-midi. Depuis quatre jours, on était sans espoir, et le fatal dénouement n'était qu'une question de temps.

Les médecins employaient surtout leurs efforts à adoucir l'agonie de l'illustre malade.

Depuis le matin, ils avaient déclaré la catastrophe inévitable et imminente.

Hier matin, à six heures, le malade avait fait demander ses deux petits-enfants, Georges et Jeanne. Ils les embrassa longuement et leur fit ses adieux.

Victor Hugo, dans ses dernières heures, était comme assoupi.

Au moment suprême, sa tête s'est soulevée, puis il l'a inclinée comme en saluant, et il est retombé brusquement.

L'agonie avait commencé à sept heures du matin.

Toute sa famille était près de lui au moment où il a rendu le dernier soupir.

MM. Alexandre Dumas, Armand Gouzien, Catulle Mendès, Vacquerie et Meurice assistaient aux derniers moments du grand poète.

M<sup>me</sup> Ménard-Dorian et M<sup>me</sup> Zola-Dorian n'ont pas quitté M<sup>me</sup> Edouard Lockroy, brisée de fatigue et d'émotion.

Le président de la Chambre a été officiellement prévenu de la mort de Victor Hugo à deux heures.

C'est M. Alexandre Dumas qui a annoncé le premier la mort aux personnes qui se trouvaient dans le cabinet d'attente.

C'est M. Victorien Sardou qui, tout en

larmes, a annoncé la nouvelle aux nombreux assistants qui se trouvaient avenue Victor Hugo.

Cette nouvelle a produit un effet immense dans la foule, qui immédiatement s'est précipitée vers l'hôtel de Victor Hugo.

Une escouade de gendarmes de la paix a heureusement pu la maintenir et l'empêcher de pénétrer dans la chambre mortuaire.

Cinq mille personnes au moins stationnaient en ce moment dans l'avenue de Victor Hugo.

Les portes de la maison ont été fermées. Sous la marquise ont été installées des tables sur lesquelles viennent s'inscrire tous ceux que l'annonce du décès de Victor Hugo a attiré.

Le maire du seizième arrondissement offre de faire déposer le corps de Victor Hugo à la mairie de son arrondissement.

Le gouvernement se propose de demander au Parlement, pour Victor Hugo, des obsèques aux frais de l'État.

A deux heures, le sculpteur Dalou a moulé le visage de Victor Hugo, et Nadar faisait une heure après la photographie de l'illustre défunt.

M. Bonnat a fait une esquisse, tandis que M. Léon Glaise a pris un croquis du poète.

A deux heures et demie, M. Gustave Rivet s'est rendu de la part de M. Edouard Lockroy chez M. Galine, notaire de la famille Hugo, pour le prier d'avertir le juge de paix du XVI<sup>e</sup> arrondissement et le schérif de Colombel (Guernesey).

Avenue Victor-Hugo, à la porte qu'essaient de forcer les étrangers, les domestiques défendent l'entrée de l'escalier qui monte à la chambre mortuaire.

La foule grandit de minute en minute. M. Lockroy fait placer une table devant la porte, redoutant que la maison ne soit envahie.

La nouvelle de la mort de Victor Hugo s'est répandue dans Paris avec une incroyable rapidité.

LES FUNÉRAILLES AUX FRAIS DE L'ÉTAT.  
M. Henri Brisson, président du Conseil,

soumettra aujourd'hui à la signature du Président de la République un projet de loi portant que les funérailles de Victor Hugo auront lieu aux frais de l'État et qu'une somme de 30,000 fr. sera consacrée à ces funérailles.

MM. Charles Floquet, président de la Chambre, et Gustave Rivet, député de l'Isère, ont demandé à M. Allain-Targé de faire exposer le cercueil de l'illustre poète sur un catafalque monumental qui serait dressé sous l'Arc de Triomphe.

Le ministre de l'intérieur a promis de soumettre la question à ses collègues en conseil aujourd'hui même.

VICTOR HUGO AU PANTHÉON.

On prête aux groupes républicains du Parlement l'intention d'inviter le cabinet à faire revivre, en faveur de Victor Hugo, le décret aux termes duquel le Panthéon avait été réservé à la sépulture de grands hommes.

Mais on assure que l'illustre poète aurait manifesté dans ces derniers temps le désir d'être inhumé au Père-Lachaise à côté de ses deux fils.

UNE DÉMARCHE.

M<sup>gr</sup> l'Archevêque de Paris, se souvenant que Victor Hugo fut autrefois le grand poète chrétien, a adressé à M<sup>me</sup> Lockroy, belle-fille de Victor Hugo, la lettre suivante, pleine de dignité et de paternelle miséricorde:

Paris, le 21 mai 1885.

» Madame,

» Je prends la plus vive part aux souffrances de Victor Hugo et aux alarmes de sa famille. J'ai bien prié au saint sacrifice de la messe pour l'illustre malade. S'il avait le désir de voir un ministre de notre sainte religion, quoique je sois moi-même encore faible, et en convalescence d'une maladie qui ressemble beaucoup à la sienne, je me ferai un devoir bien doux d'aller lui porter les secours et les consolations dont on a si grand besoin dans ces cruelles épreuves.  
» Veuillez bien agréer, Madame, l'hommage

de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

» † J.-HIPP. cardinal GUIBERT,  
» Archevêque de Paris.

M. Lockroy a répondu au vénérable archevêque de Paris par une lettre froide mais polie, rappelant à Monsieur l'Archevêque que Victor Hugo avait toujours déclaré qu'il n'admettrait à son lit de mort la présence d'aucun ministre d'aucun culte et qu'il croyait de son devoir de respecter absolument les volontés du mourant.

S'en référer, sans le consulter, s'il était en état d'être consulté, à des dispositions antérieures, est une mauvaise plaisanterie. Victor Hugo a changé, tant de fois, de sentiments et d'opinions, qu'on n'en est plus à compter ses transformations et qu'une de plus n'aurait surpris personne.

Qui sait quelles pensées se sont succédées dans ce grand esprit pendant sa longue agonie!

Qui sait si, au seuil de la tombe, le poète des Odes n'a pas regretté qu'on ait, en obéissant trop fidèlement, mis la fin de cette longue vie en contradiction si formelle avec ses débuts!

Si, comme on nous le dit, l'illustre moribond a eu dans la soirée d'avant-hier un moment de mieux, il semble que l'on aurait pu en profiter pour lui donner connaissance d'une lettre si belle, si chrétienne, si bien faite pour toucher le grand esprit que l'on redoutait à chaque instant de voir s'éteindre.

C'est M. Maxime Du Camp qui, en sa qualité de directeur, prononcera, au nom de l'Académie française, le discours sur la tombe de Victor Hugo.

D'après les décisions prises, il y a quelques mois, la délégation chargée officiellement de représenter l'Académie aux obsèques, sera composée des quatre derniers académiciens élus, MM. Pailleron, de Mazade, Coppée et Ferdinand de Lesseps, auxquels s'adjoindront les trois membres du bureau, MM. Du Camp, Doucet et Rousset.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

II

LE COMTE D'IRUN

(Suite)

Le comte s'était approché en prononçant ces derniers mots. Française, blanche et raide comme une statue de marbre, se leva aussi et s'avança doucement vers la porte de l'arrière-boutique. Le comte vit ce mouvement, fronça les sourcils, et reprit vivement :

— Vous ne répondez rien, mademoiselle, mais je comprends votre émotion. Oui, vous l'avez deviné, c'est vous que j'ai remarquée, vous que j'ai choisie, vous que je demandais pour compagne à monsieur votre père, ce soir ou demain...

— Arrêtez, monsieur le comte! s'écria Française, indignée de tant d'audace. Vous pouvez nous mépriser, mais ne venez pas nous insulter chez

nous. Je ne suis qu'une pauvre fille, mais je saurai défendre ma dignité.

La jeune fille était superbe en parlant ainsi. Ses joues s'étaient colorées, ses yeux lançaient des éclairs; on eût dit une grande dame chassant avec mépris quelque valet.

Le comte, blessé au vif, essaya de se calmer et reprit avec une feinte douceur :

— En quoi vous ai-je offensée, mademoiselle? Je vous aime depuis longtemps, j'ai pensé à vous, je venais entretenir de mes projets M. Jacobs, il n'y a rien là...

— Assez, monsieur le comte, assez, interrompit Française.

— Vous ne seriez donc pas flattée, mademoiselle, de devenir la comtesse d'Irun?

— Non, monsieur, chacun doit rester dans la situation où Dieu l'a mis.

— De sorte qu'il faut que je désespère absolument...

— Je vous supplie, monsieur le comte, de terminer cet entretien pénible. Songez que je suis seule, et qu'un gentilhomme...

— Un gentilhomme, s'écria avec éclat le comte d'Irun, étonné par la calme dignité de Française, un gentilhomme comme moi ne se rebute jamais et ne se laisse pas vaincre par une enfant. Nous verrons, mademoiselle, nous verrons ce que dira, tout à l'heure, monsieur votre père. Je le connais,

je le tiens, je sais qui il est et qui vous êtes... il faudra bien qu'il m'obéisse...

Le comte s'avançait peu à peu vers la jeune fille; celle-ci, d'autant plus calme que son interlocuteur devenait furieux et que le danger paraissait plus grand, mit la main sur le bouton de la porte, et de sa voix la plus ferme :

— Vous êtes un insolent, monsieur le comte, dit-elle.

Et aussitôt, prompt comme l'éclair, elle disparut dans l'arrière-boutique en fermant la porte derrière elle.

Le comte, poussant un cri, s'élança :

— Prenez garde, mademoiselle, prenez garde! vous vous repentirez de ne pas m'avoir écouté jusqu'au bout.

Et, de son poing fermé, il frappa la porte qui s'ébranla; mais il n'osa faire plus. Les voisins auraient pu s'éveiller et le surprendre. Il tira sa montre et regarda l'heure :

— Il est temps! murmura-t-il. Ils doivent m'attendre... partons vite.

Et soigneusement, le comte d'Irun, seul dans la boutique, examina la serrure et enleva rapidement avec une adresse merveilleuse les deux verrous.

Puis il éteignit la bougie et sortit en ramenant la porte sur lui. La place du Marché-Noir était déserte et silencieuse.

Le comte fit une dizaine de pas dans la direction

du quai et tourna brusquement à droite dans une petite rue extrêmement étroite. Son visage s'éclaira lorsqu'il aperçut une calèche attelée d'un cheval et arrêtée dans un angle. Il s'avança rapidement vers elle et donna un coup de sifflet.

Quatre hommes aussitôt sortirent de la calèche et sans bruit vinrent à sa rencontre.

— C'est vous, mon cher maître? demanda le comte en s'adressant, avec une nuance d'ironie dans la voix, à un personnage menu et fluet comme une fouine.

— C'est moi, monsieur le comte. Nous venons d'arriver. Nous sommes exacts au rendez-vous.

— Êtes-vous bien déterminés, messieurs? demanda le comte aux quatre hommes.

— Comme hier, répondit l'ancien notaire parlant au nom de ses camarades qui n'étaient autres que les amis de Baptiste, le banquier ouvrier, le décafé, et un ancien clerc d'huissier condamné jadis pour vol et tentative d'assassinat.

Le comte alors se rapprocha de ses complices et leur donna rapidement ses instructions. Une joie scélérate brilla sur le visage des quatre coquins, lorsqu'ils surent que, grâce à l'adresse du comte et de son complice, le pharmacien était absent et la maison ouverte, mais le notaire fit la grimace lorsque le comte lui déclara qu'il fallait absolument faire disparaître la jeune fille, qui, si on la laissait libre, les dénoncerait tous.

La séance est ouverte à deux heures 25.

M. le président du Sénat. — Messieurs les sénateurs, Victor Hugo est mort ! (Mouvement.) Celui qui depuis plus de soixante années provoquait l'admiration du monde, et était l'honneur de la France, vient d'entrer dans l'immortalité. (Très-bien.)

Je ne vous retracerai pas sa vie. Elle est connue, sa gloire n'appartient à aucun parti, à aucune opinion. (Très-bien ! sur tous les bancs.) Elle est l'apanage, l'héritage de tous.

Je n'ai donc qu'à constater la profonde, douloureuse émotion de tous et l'unanimité des regrets. (Vives approbations.)

Je propose au Sénat en signe de deuil de lever sa séance. (Approbation générale.)

M. Brisson s'associe à ces paroles et annonce la présentation d'un projet de loi pour faire à Victor Hugo des funérailles nationales. (Applaudissements sur tous les bancs.)

La séance est levée.

Le Gaulois consacrait avant-hier à Victor Hugo un éloquent article dont voici un extrait :

«... En vérité, si Victor Hugo disparaît, il aura eu cette singulière chance de s'en aller en un temps où il est consolant de mourir, comme il est venu en un temps où il était bon de naître.

» Quand l'hiver est arrivé, le rossignol ne chante plus.

» Quand le soleil était couché, la statue de Memnon restait muette. Nous n'avons plus besoin d'un grand poète. Nous n'avons plus de fidélités à exalter, de gloires à célébrer ; nous n'avons même plus de haines à chanter. Tout est petit, tout est bas, tout est rampant. C'est l'heure pour les anges de se voiler de leurs ailes. C'est l'heure pour les poètes de remonter au ciel.

» Au ciel ! Victor Hugo y croit, puisqu'il croit à Dieu. C'est à Dieu qu'il a offert les magnificences de ses premières poésies ; plus tard, il est vrai, enivré d'orgueil ou plutôt de vanité, il a eu l'air d'admettre Dieu par condescendance, de le traiter comme une sorte de grand confrère. Il voulait que Dieu fût, parce que le poids de Victor Hugo, resté seul, eût fait pencher le monde et que l'équilibre était nécessaire. Mais Dieu, qui pardonne tout, Dieu qui a façonné ce génie extraordinaire, et qui a illuminé parfois ce cerveau de rayons paradisiaques, ne voudra pas que le chef-d'œuvre sorti de ses mains tombe dans les abîmes où s'exerce sa colère. »

Né à Besançon le 26 février 1802, Victor Hugo était donc âgé de 83 ans, 3 mois moins 4 jours.

Il était fils du général Joseph Hugo, qui suivit Bonaparte en Italie, y détruisit les bandes du fameux Fra-Diavolo et accompagna Joseph Bonaparte en Espagne, lorsque l'Empereur nomma celui-ci roi d'Espagne.

Le père de Victor Hugo est mort en 1827.

— Vous savez, monsieur le comte, s'écria l'extabellion, quelles sont nos conventions : jamais une goutte de sang !

— A merveille, mon très-cher maître, répondit le comte, vous connaissez à fond votre Code pénal, et je partage vos généreux sentiments. Pas une goutte de sang, c'est bien convenu. Mais vous êtes adroit, mon maître, et M<sup>lle</sup> Jacobs vous connaît ; il vous sera facile de la tromper en lui disant, par exemple, que son père l'attend en hâte, et de la faire monter avec vous dans la calèche. Après quoi, Gaspard et Niveléau seront les maîtres de la maison. Vous savez que le coffre-fort est garni.

— Allons donc, fit l'ex-notaire, et hâtons-nous, car le vieux pourrait arriver.

— Vous savez où est le rendez-vous ?

— Parfaitement. Au restaurant des Quatre-Chemins, dans la forêt de Fontevault, Jules est prévenu et vous attendra, comme d'habitude. Nous y serons tous dans quelques heures.

— A merveille. Vous avez vos masques ?

— Oui.

— En route, alors, et ne perdons plus une seconde.

Au même instant, le son du cor retentit sur les quais et une joyeuse fanfare s'éleva dans la nuit.

— Georges d'Elroy ! s'écria le comte avec dépit.

— Attendons qu'il soit passé, dit l'ex-notaire.

— Non pas, reprit vivement le comte. Vous

INDÉPENDANTS

RÉPUBLICAINS

Les républicains dits avancés — sans doute parce qu'ils voudraient reculer jusqu'au temps de Robespierre — affectent, à la veille des élections, de rejeter toute la responsabilité des malheurs récents sur l'opportunisme.

Quand ils disent que l'opportunisme est cause de ces malheurs, ils ont raison, mais ils font preuve d'une rare impudence lorsqu'ils veulent renier toute complicité avec l'opportunisme.

Est-ce que le ministère Ferry seul est coupable du gaspillage de nos finances et de la perte de notre prestige ? Est-ce que la Chambre n'a pas prêté la main à ces folies et à ces infamies, est-ce que tout le parti républicain n'est pas responsable des méfaits d'une Chambre élue par lui et d'un ministère représentant la majorité ?

Ne point recevoir sa part de responsabilité c'est déjà audacieux de la part des républicains, mais quelques-uns poussent l'audace plus loin.

La Justice, journal de M. Clémenceau, voudrait persuader à ses lecteurs que ce sont les royalistes qui sont les complices de l'opportunisme.

— Voilà une Justice bien injuste, comme disait le personnage de Molière, et on pourrait croire que nous plaisantons.

Mais nous allons citer textuellement :

« Qu'est-ce que cette politique, s'écrie la Justice, sinon celle de la monarchie ? Qu'y changeraient les monarchistes, sinon pour l'aggraver et la rendre plus dangereuse et plus funeste encore pour le pays ?

» Ce sont là des vérités, des axiomes, sur lesquels il serait fastidieux de s'appesantir. »

« Fastidieux » n'est pas le mot. Ce serait plus qu'impudent d'insister sur cet axiome, ce serait tellement monstrueux que les électeurs de M. Clémenceau seraient eux-mêmes tentés de se révolter.

Quelle est la sottise ou le crime du gouvernement actuel qui ne dérive pas directement du programme républicain ?

Mais nos bons démocrates augurent si mal des élections prochaines qu'ils sont affolés et perdent la tête.

Tout leur est bon pour attaquer les « indépendants » et on les voit formuler contre eux les accusations les plus extravagantes.

Entre autres reproches, la Justice, déjà nommée, adresse aux candidats indépendants celui de ne pas faire de professions de foi nettement monarchistes.

« Pas de professions de foi monarchistes, dit-elle, voilà le mot d'ordre des ennemis de la République pour les élections législatives. La Monarchie jouit, dans le pays, d'une popularité si grande, que ses propres partisans reconnaissent le besoin de cacher le mieux qu'ils peuvent son drapeau. Ne pouvant supprimer le suffrage universel, ils comptent en faire leur dupe. Ils savent le sort qui les attend s'ils se présentent comme

savez qu'il passe toujours sur la place du Marché-Noir...

— Oui, interrompit Niveléau. Il en tient pour la belle Française.

— Peu nous importe, s'écria le comte avec colère, mais il ne faut pas qu'il nous voie. De plus, si nous l'attendons, M. Jacobs aura le temps de revenir. Il faut l'écartier.

— Mais comment ?

— C'est mon affaire. Allez, et faites vite.

Le comte, aussitôt, mit un masque sur son visage, laissa sa canne et son pardessus dans la voiture, changea de chapeau avec maître Antoine et, de son pas alerte, se précipita vers les quais.

Au moment où il les atteignait, il aperçut un cavalier qui se dirigeait tranquillement vers l'intérieur de la ville.

— Je ne m'étais pas trompé, murmura le comte... c'est bien lui. Prenons garde.

Et feignant d'être surpris, il se retourna et s'enfuit dans la direction du faubourg de Fenet.

Le cavalier, apercevant au travers du brouillard cet homme qui fuyait avec précipitation, pensa avoir affaire à un de ces voleurs dont la trace n'avait pu être découverte, et lança aussitôt son cheval au galop pour l'atteindre.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

les serviteurs des prétentions dynastiques ; aussi ont-ils résolu de faire toutes les revendications qui les feraient passer pour les ennemis du régime républicain.

« Candidats indépendants », voilà l'étiquette dont ils s'affublent. Indépendants de qui et de quoi ? Ils ne le disent pas. Sont-ils indépendants de Plon-Plon, de son fils Victor, et de Philippe VII ? C'est ce qu'il serait intéressant d'apprendre, et c'est précisément ce qu'ils ne veulent pas expliquer. »

Toujours cet infernal toupet du parti républicain. Ces gens-là ont voté une loi d'après laquelle il est sédition de demander la suppression de la République, ils n'ont pas osé maintenir l'article autorisant la révision totale de la Constitution... et maintenant, ils ont l'air d'être surpris que quelques candidats conservateurs affectent un respect scrupuleux pour la loi qu'ils ont votée. Si les candidats royalistes émettaient carrément l'intention de jeter la République à bas, les républicains crieraient à la sédition. Ils se posent simplement en candidats indépendants et désireux d'arriver à une solution conservatrice par des moyens légaux, et les républicains prennent des airs à la fois triomphants et scandalisés.

Que les républicains ne se fassent pas illusion d'ailleurs. Le mot « indépendant » offre un sens très-clair et que les populations honnêtes et éclairées saisissent à merveille.

Les « indépendants » sont ceux qui ne sont pas responsables des folies et des crimes de l'opportunisme, qui désirent débarrasser la France des personnalités funestes d'abord, des institutions désastreuses ensuite. Ils combattront la révolution avec des armes légales, avec les armes que la République a elle-même laissées ou remises entre leurs mains. Ils n'auront aucun reproche à se faire et arriveront par la grande route... qu'il ne faut pas confondre avec le grand chemin sur lequel ont toujours opéré crocheteurs, détraqueurs et exploités républicains.

JOURNAULT CONTRE RIVIÈRE.

On ne parle que de cela. Et franchement cette comédie dont le dénouement était connu à l'avance ne méritait

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Qui jamais a pu s'imaginer que les complices décerneraient contre leurs complices un mandat d'amener ? « Si, disait l'autre jour un député de l'extrême gauche, si la Chambre pouvait s'élever au-dessus de son intérêt électoral, elle mettrait demain M. Jules Ferry en accusation. Jamais premier ministre n'a menti au pays, usurpé ses droits, compromis son drapeau, son armée, sa flotte, ses finances, avec plus de mauvaise foi, de légèreté et d'audace. »

En effet, la politique de M. Jules Ferry envers la France depuis le commencement de l'expédition du Tonkin jusqu'au 30 mars 1885 a revêtu un caractère d'autoritarisme et de duplicité qui éclate à chaque page, dans chaque document de cette guerre engagée malgré le pays. C'est cette politique qu'il fallait démasquer et flétrir par une enquête préalable à la mise en accusation. La 31<sup>e</sup> commission d'initiative, saisie de la proposition de renvoi de M. Jules Ferry devant les tribunaux, n'a pas cru devoir la soumettre à une instruction parlementaire qui, sans engager l'avenir, aurait projeté une lumière directe et complète sur les responsabilités encourues.

Il y a là un parti pris de refuser au pays la vérité que tout l'autorise et l'oblige à réclamer. C'est un déni de justice dont il saura demander compte à ceux qui le lui auront infligé. Mais c'est aussi la reconnaissance tacite mais expresse de la culpabilité de l'ancien gouvernement. Pourquoi le soustrait-on à l'épreuve d'un débat contradictoire, sinon parce que l'on en redoute pour lui et pour soi les irréfutables conséquences ? On étouffe la vérité parce qu'on a peur !

Nous parlions dernièrement en tête de notre correspondance du boisseau qu'on voulait mettre sur les lumières. Voilà le boisseau demandé. Seulement intercepterait-il toute lumière ? Les républicains eux-mêmes en doutent. Un journal républicain, l'Événement, le dit très-nettement : « La majorité, dit-il, est si convaincue qu'elle a été sciemment complice de la longue comédie jouée par M. Jules Ferry qu'elle n'avoue pas et qu'elle se dérobe. On n'est pas plus au-

truche ! La majorité peut sauver tant qu'elle lui plaira M. Ferry ; elle n'échappera pas, elle, au suffrage universel qui la guette et qui la menace. La solidarité dont elle avait su briser le lien va l'enserrer de nouveau jusqu'à ce qu'elle l'étrangle. Dans la mesure de son zèle officieux, M. Journault ne craint pas de revendiquer pour la Chambre la paternité de la marche sur Lang-Son. Tu l'as voulu, Georges Dandin ! C'est « monstrueux de servilisme et d'aveuglement ».

Monstrueux, soit ! Mais faut-il tant étouffer des monstruosités du Parlement républicain ?

TROP PARLER NUIT.

Vous ne connaissez peut-être pas le citoyen Lelièvre, nouveau président du groupe du grand U.

Le citoyen Lelièvre est un des députés qui n'ont pas voulu retirer leur confiance au cabinet Ferry.

Le grand sénéchal de l'opportunisme, c'est-à-dire le citoyen Ranc, ayant reconnu en lui les caractères d'un maître Jacques à tout faire, lui confia la présidence de son groupe.

Maître Jacques Lelièvre prononça mercredi son discours d'installation, une merveille d'impudence.

Si Ferry et ses collègues ont été renversés, a dit ce personnage de comédie, c'est par une surprise ou un malentendu, et sans que la Chambre ait pu les entendre...

Il résulte pourtant du compte rendu de la séance du 30 mars que Ferry et ses collègues n'ont pas demandé à ce qu'on les entende. Sans vouloir donner d'explications, ils ont réclamé audacieusement un vote de confiance qui ne pouvait leur être accordé.

Leur a-t-on refusé la parole ? Non. Ils ne voulaient pas parler parce qu'ils ne savaient que dire. Et leur dernier acte n'a été qu'une tentative audacieuse ; ils croyaient que la Chambre n'oserait pas ouvrir une crise ministérielle.

Le citoyen Lelièvre les respecte, les excuse, les admire. Et il déclare que le grand U ne pourra donner sa confiance au cabinet Brisson que si ce cabinet règle sa politique sur celle de ces gens-là.

M. Ranc, le grand sénéchal, n'avait pas prévu, il y a huit jours, M. Lelièvre, les membres de la commission de la mise en accusation que le grand U avait assez de cette comédie ; et ne leur avait-il pas signifié d'avoir à rendre au plus tôt une ordonnance de non-lieu ?

Pourtant les commissaires ne se sont pas trop laissés intimider ; et, à l'heure même où maître Jacques Lelièvre prononçait le discours que lui avait dicté le grand sénéchal, la commission, votant sur la demande de mise en accusation, ne rejetait cette demande que par onze voix contre neuf.

Encore ces onze juges indulgents ont-ils déclaré qu'ils auraient voté la prise en considération s'ils n'avaient craint de paraître préjuger le fond de la question.

Voilà de quoi rabattre le caquet du citoyen Lelièvre et le plumet du grand sénéchal.

Le grand U se serait-il fait illusion sur son importance actuelle ?

Et les héritiers de Gambetta auraient-ils aussi trouvé leur désastre de Belleville ?

On annonce une question d'un membre de la gauche au sujet des tolérances de la police pour les crieurs de journaux.

La question a sa raison d'être. En ces temps, même sous la Commune, les journaux n'ont été assaillis par des vociférations plus cyniquement inconvenantes, plus criardes, plus menteuses. Et les cris qui ont frappé tous les échos du boulevard depuis quelques jours : « Demandez les détails de l'agonie de Victor Hugo », étaient immondes.

Seulement il nous sera permis de faire observer deux choses à M. Lelièvre, les journaux de la gauche :

La première, c'est que les journaux républicains seuls usent de ce genre de langage.

La seconde, c'est qu'ils ont haussé les épaules quand les honnêtes gens se sont plaints des annonces obscènes jetées aux oreilles de leurs femmes et de leurs enfants par les colporteurs des immondices Léo Taxil et C<sup>ie</sup>.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 mai.

Les Consolidés anglais sont arrivés en hausse. L'Angleterre est rassurée au sujet du règlement de la question algérienne. Les négociations entre la France et la Chine se poursuivent d'une manière satisfaisante.

L'animation n'est pas très-grande sur le marché qui déjà se ressent de l'approche des vacances de la Pentecôte. Les fêtes interrompent toujours un peu les affaires. C'est là ce qui explique le relâchement des cours.

La 3 0/0 est à 80.15, l'amortissable à 81.70, le 4 1/2 0/0 à 108.90.

Le Crédit Foncier reste à 1,345 avec de nombreux achats. Les Obligations Communales libérées de 55 fr. et les Nouvelles Foncières 1885 libérées de 40 fr. sont particulièrement recherchées en raison de leurs six tirages annuels avec gros lot de 100,000 fr. et des énormes facilités de paiement qui dispensent la petite épargne de subir les onéreuses conditions des officines de vente à crédit.

L'Italien 5 0/0 se maintient au cours de 95 fr. Ce fonds vaut évidemment plus que cela. Un coupon mensuel vient à échéance dans cinq semaines. Ceux qui achètent maintenant toucheront donc au 1<sup>er</sup> juillet le revenu de six mois; c'est à considérer.

La Banque d'Escompte se tient à 465. Sa nombreuse clientèle lui a donné une nouvelle preuve de sa confiance en souscrivant en masse à l'émission des obligations des Asturies.

Les Chemins Méridionaux sont très-brillants à 760. On assure que le dividende sera de 40 fr. Il n'avait été que de 35 fr. l'année dernière.

L'action de la Société Générale n'est pas une valeur de jeu et de spéculation; c'est un titre de placement dont les revenus proviennent d'opérations sérieuses. On doit acheter hardiment aux cours actuels.

L'obligation Est-Algérien est demandée à 345. Elle doit forcément continuer à se rapprocher du prix des autres obligations, puisque son revenu et la qualité de ses garanties sont indiqués.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes bien que les recettes soient toujours faibles, surtout pour le Lyon qui cote 1,245.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### LES VINS

#### AU CONCOURS RÉGIONAL D'ANGERS.

Nous empruntons les lignes suivantes à un article de M. A. Bouchard publié dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Les vins de la région et du département de Maine-et-Loire étaient suffisamment bien représentés; toutefois, nous n'y avons rencontré aucun vin de la rive droite de la Loire, et nous avons dû regretter l'abstention des producteurs des vignobles de Savennières, la Possonnière et Saint-Barthélemy. Par contre, la côte saumuroise et le Layon faisaient à elles deux tous les frais de cette partie du Concours.

« M. le Dr Maupoint, de Trèves-Cupault, a obtenu la médaille d'or du Concours spécial, réservé aux vins rouges de la région, avec des vins de Carbenet-Sauvignon, de la récolte de 1884; MM. Blavier et Bordeaux ont eu le second prix, avec des vins de Carbenet-Franc, vendangés dans le clos de la Grande-Fontaine, commune de Saint-Aubin-de-Luigné.

« Le premier prix du Concours spécial des vins blancs de la région est échu à M. Hacault, pour les vins de l'année 1884, récoltés à Bonnezeaux, commune de Thouarcé, et le second à M. Pascal Poitou, pour les vins de 1884, récoltés à Vallienne, commune de Tigné.

« L'attribution des premiers prix de ces deux concours spéciaux nous donne l'occasion d'attirer l'attention de nos lecteurs sur un fait assez intéressant.

« Au Concours régional de 1877, M. le Dr Maupoint et le regretté M. Montrieux, beau-père de M. Blavier, obtenaient l'un, la médaille d'or de la section des vins rouges, et l'autre, la médaille d'argent.

« En 1885, le jugement des membres du jury est identique à celui du jury de 1877; or pas un des membres faisant partie de la commission de 1877 n'était resté dans le jury de 1885. De plus, chaque échantillon de vin était présenté sous une enveloppe, dissimulant complètement aux dégustateurs l'étiquette de provenance.

« Pour les vins blancs, le résultat est le même. M. Bouchard, de Thouarcé, obtenait la médaille d'or, avec une collection de vins blancs de Bonnezeaux, comprenant les années 1883 à 1876. Cette année, M. Hacault l'heureux lauréat du Concours, avec des Bonnezeaux de 1884.

« En 1877, un vin blanc, de Savennières, qui n'a pas reparu — et nous le regrettons, — au Concours de 1885, avait le second

prix. C'est M. Pascal Poitou qui le remporte avec un vin de Vallienne, récolte de 1884, léger, délicat et parfumé.

Les vins rouges de M. le Dr Maupoint et de MM. Blavier et Bordeaux sont des vins de parfaite qualité. Ils sont empreints d'un bouquet bien caractéristique, avec cela vigoureux, doués d'une belle robe et d'une grande solidité. Ils n'ont qu'un défaut qui disparaîtra, c'est de n'être pas assez répandus.

« Les vins blancs de M. Hacault sont d'un grand mérite. La légèreté, la délicatesse du parfum, leur fraîcheur de jeunesse, la belle couleur qui revêt un léger ton ambré avec l'âge, font d'ailleurs de tous les vins du terroir de Bonnezeaux, des vins absolument remarquables. »

### GREAT ATTRACTION.

Jacques Inaudi, le calculateur prodige, a donné hier une première séance à Saumur, à l'Institution Saint-Louis.

Le succès qu'il a obtenu a dépassé toute attente.

Ce soir, il donnera sa seconde séance au grand Café de la Paix. La salle aura peine à contenir le public qui, certainement, sera des plus nombreux.

Nous engageons les amateurs de sérieux à aller voir ce véritable phénomène que toute la presse parisienne a acclamé.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Notre scène a été assez bien partagée, depuis le commencement de l'hiver dernier, sous le rapport de la valeur des tournées artistiques qui sont venues l'occuper. Citons notamment la troupe parisienne de M. F. Achard jouant *Monsieur Alphonse* et *Jonathan*; celle de M. Delétraz: les *Pattes de mouche*; Jeanne Granier et Marie Kolb dans les *Premières Armes*; la tournée Taillefer: *Un Voyage au Caucase*; les artistes sous la direction de M<sup>me</sup> D'Askoff: *le Député de Bombignac*; la compagnie H. de Langlay avec *Denise*, et enfin *Clara Soleil*.

Cette dernière a paru mardi dernier sur le théâtre de Saumur et a obtenu beaucoup de succès. C'est une pièce fort gaie, fort spirituelle, comme tout ce qui sort de la plume alerte et élégante de M. E. Gondinet. Il y a du sel gaulois semé partout. On rit et l'on souligne par des applaudissements ces fusées d'esprit qui viennent à chaque instant dans le cours de l'action.

*Clara Soleil* a été supérieurement jouée par la troupe de comédiens formée par M. Achard, du Gymnase, dont nous avons déjà apprécié, à Saumur, le talent comme artiste et la compétence comme directeur de tournées théâtrales. Des éloges sont dus à tous les interprètes: MM. Laclaindière, Dacheux, Reigers, Marchand, Liesse, M<sup>me</sup> Raymonde, Guetty, Chabaud et Bruyère. Voilà des noms qu'il ne faudrait pas oublier pour le jour où ils reviendront se faire applaudir sur notre scène.

Le spectacle avait commencé par le charmant lever de rideau, la *Cravate blanche*, lestement enlevée par MM. Reigers, Liesse et M<sup>me</sup> Chabaud.

A Angers, mercredi, le succès de *Clara Soleil* et de ses interprètes a engagé le directeur à donner hier soir une seconde représentation.

### LES FROIDS DE MAI.

Nous lisons dans le *Courrier scientifique* de M. Maurice de Garville, publié par la *Gazette de France*:

« A quoi devons-nous attribuer les froids persistants qui désolent en ce moment nos campagnes, détruisent les espérances des vigneronnes, fanent les pommes de terre, etc. ? »

M. Jamin nous l'apprend. C'est à l'absence de vapeur d'eau dans l'atmosphère, ou plutôt au peu d'épaisseur actuelle du rideau de vapeur d'eau qui couvre toujours la terre et la protège, comme un manteau, contre le rayonnement, le refroidissement nocturne. M. Jamin juge de l'état hygrométrique de l'atmosphère, non pas en notant seulement le rapport qu'il y a entre la tension de la vapeur d'eau dans l'air au moment considéré et celle qu'elle aurait s'il était saturé, mais en évaluant le poids de cette vapeur dans les mêmes circonstances. Eh! bien, si l'on fait entrer cette notion du poids dans les constatations hygrométriques, on voit que la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air passe par un minimum annuel et que ce minimum s'étend du 48 avril

au 20 mai; c'est à ce moment de l'année que le rideau de vapeur s'élève le moins haut: suivant les observations de Glaisher, il ne dépasse pas, à cette époque, quatre mille mètres, tandis qu'au mois d'août il s'étend au delà de sept et huit mille mètres. Au mois de mai, la terre n'est donc pas protégée contre le refroidissement nocturne comme elle l'est d'ordinaire par la vapeur d'eau atmosphérique; et elle gèle.

« Tyndall, en effet, le célèbre physicien anglais, a fait voir que, si l'air était complètement privé de vapeur d'eau, tout serait immédiatement congelé à la surface de la terre. »

### MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 4 mai, à 8 heures du soir.

#### Programme.

1. *Etampes*, pas redoublé.
2. *L'Ombre*, fantaisie.
3. *Le Prince Oscar*, grande valse.
4. Le grand air du *Chalet*, solo de trombone.
5. *Le Réveil*, allégo.

Le Chef de musique, V. MEYER.

### COMMUNE DES ROSIERS

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 25 mai 1885, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 400 fr. est accordée par l'Etat, et une subvention de 300 fr. par le département.

Une Exposition de produits maraîchers aura lieu le même jour à la Mairie de ladite commune des Rosiers. Des primes et récompenses seront distribuées aux exposants des plus beaux produits. Les produits devront être rendus la veille au soir.

Il y aura, sur le Mail: danses publiques et mât de cocagne; — de 2 à 4 heures, concert; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier d'Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

### TOURS.

*Courses de vélocipèdes.* — Les grandes courses internationales de vélocipèdes qui doivent avoir lieu demain dimanche 24 mai, boulevard Béranger, auront, nous dit-on, une grande importance. Les champions sont nombreux et de grande valeur.

Les engagements pour la grande course internationale ont été clos, hier, à midi. Ils sont au nombre de 23; nous voyons figurer dans la liste des noms connus, tels que ceux de MM. Médinger, de Civry, Halley, Dancan, Hart, prince Soltikoff, etc., etc.

Nous n'avons plus qu'à souhaiter le beau temps, qui, hélas! semble vouloir encore nous fuir.

### CONCOURS MUSICAL DE POITIERS.

Neuf orphéons, 48 musiques d'harmonie et 48 fanfares prendront part au concours qui aura lieu au théâtre pour les orphéons; à Blossac pour les harmonies, si le temps le permet, ou à la mairie; pour les fanfares, salle de la Faculté, Ecole Saint-Germain, Ecole normale, mairie.

Voici le programme des fêtes: Samedi 23 mai, à 8 heures 1/2 du soir: grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 24, à midi: réunion des Sociétés, boulevard de la Gare; à midi 1/2, départ du défilé pour la place d'Armes, où doit avoir lieu la répétition.

Deux heures: Concours d'exécution dans les locaux désignés.

Huit heures: Grand festival à Blossac, par 3,000 exécutants auxquels se joindront les Sociétés musicales de Poitiers, Société chorale, Ecole normale (harmonie), Orphéon, Union poitevine (harmonie), qui prennent part au festival seulement.

Lundi 25: concours de lecture à vue, concours de soli et quatuor vocal, concours d'honneur et distribution des récompenses.

## DUBOSIANA.

Saumur, le 23 mai.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai le défaut d'examiner les choses par leur petit côté et j'ai vu souvent ce petit côté prendre des développements auxquels on ne songeait guère. Eh! bien, Monsieur, dans l'affaire de l'hôpital, j'ai encore trouvé un petit point noir qui pourrait bien devenir très-gros.

A-t-on songé à Dubos, dans tout cela?... Car, enfin, Dubos, qu'est-il devenu?

Il y a une question chinoise... il y a une question algébrique... il y a aussi une question Dubos!

Cherchez Dubos!

Où est-il?

Je ne le sais pas!... Je ne peux pas le savoir...!

Cela me gêne, Monsieur.

On nous en donne pour 250 fr. 70 du Dubos; on nous le montre à l'hôpital du 7 septembre au 31 décembre 1884, le bon Dubos!

Mais, depuis...?

Où est-il passé?...!

Si nous allions le retrouver encore à l'hôpital, le pauvre Dubos!

Alors, ô mes amis, quelle facture!

Vous voyez bien que j'ai raison de craindre la question Dubos.

Cherchons Dubos, vous dis-je! Il nous faut Dubos!

Et je suis le vôtre,

A. LALOUE.

La plus agréable, la plus limpide, la seule Eau minérale gazeuse et ferrugineuse — qui mélangée au vin ne le noircit pas — souveraine pour rétablir les fonctions de l'estomac, c'est l'Eau de Saint-Galmier (Loire); elle est mise à la portée de tous par son prix modique; l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, vend la Source Noël 25 c. la bouteille, la Source Badoit 30 c. — Livraison franco à domicile.

La 31<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup>.

Elle est consacrée à l'étude générale de la province de Hesse-Nassau.

Outre une carte de cette province, quatre gravures ornent le texte: le Casino de Wiesbaden, le monument de Gutenberg à Francfort-sur-le-Mein, une vue générale de Hanau et l'Hôtel-de-Ville de Francfort.

### BOURSE DE PARIS.

DU 22 MAI 1885.

Rente 3 0/0 . . . . .	80 25
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	81 87
Rente 4 1/2 . . . . .	103 40
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	108 75
Obligations du Trésor . . . . .	512 50

### 45 ANS DE SUCCÈS

32 Récompenses dont 12 Médailles d'or

ALCOOL DE MENTHE

## DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires

### ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Etourdissements, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Préservatif Souverain contre les Épidémies

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépot dans les principales pharmacies, parfumeries, épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**SUIVANT ACTE** reçu par M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué, le 23 avril 1885, enregistré.

M. AUGUSTE MANGONNEAU, négociant, et M. JULES GOUBIRARD, commis-négociant, demeurant l'un et l'autre à Doué, ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet le commerce d'épicerie en gros et en détail.

Cette Société est formée pour quinze années qui commenceront le 24 juin 1886.

La raison et la signature sociales seront : A. Mangonneau et J. Goubirard.

Le siège de la Société est fixé à Doué.

Les deux associés auront la gestion de la maison de commerce et la signature sociale.

Les engagements souscrits à cette signature et dans l'intérêt des affaires sociales seront seuls obligatoires pour la Société.

Le dépôt d'une expédition dudit acte a été fait le 19 mai 1885 au greffe de la Justice de Paix de Doué, et le 20 mai 1885 au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

Pour extrait,  
PAUL TAUREAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SERISIER, LUDOVIC.

Les créanciers de la faillite du sieur Serisier, ancien mercier à Saumur, sont invités à se réunir le vendredi 5 juin 1885, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce, salle des faillites, à l'effet d'entendre le rapport du syndic et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et dans ce dernier cas être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

(468) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSTEAUX, ALFRED.

Les créanciers de la faillite du sieur Rousteaux, Alfred, négociant à Saint-Cyr-en-Bourg, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le samedi 6 juin 1885, à 1 heure du soir, pour la clôture des opérations du procès-verbal de vérification, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

Chaque créancier peut se faire représenter à ladite réunion par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(469) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, docteur en droit, et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## VENTE

Par licitation,

### 1<sup>e</sup> D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Sise ville de Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 5.

Mise à prix : 25,000 francs ;

2<sup>e</sup> DE

### 51 ares 2 centiares de vigne

Au canton des Galmoises,

Mise à prix : 2,800 francs ;

3<sup>e</sup>

### ET D'UNE CAVE

Au Clos-Bonnet, commune de Saumur, Mise à prix : 400 francs ;

Immeubles dépendant de la communauté RAIMBAULT-PROUTIERE, et de la succession de M. RAIMBAULT.

L'ADJUDICATION aura lieu le **DIMANCHE 31 MAI 1885**, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué pour-suisant ;

Soit à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A VENDRE Vaste Maison

A Bagneux, rue des Pauvres,

Appartenant à M<sup>me</sup> Renard-Mongars.

S'adresser à la propriétaire, M<sup>me</sup> RENARD, à Saint-Florent, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (446)

Étude de M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire à Beaufort.

## A AFFERMER

Pour en jouir au 1<sup>er</sup> novembre 1886,

### Le Moulin à Eau de LAVAU

Situé commune de Gée,

A trois paires de meules, établi sur la rivière du Couësson, avec terres labourables et prés de première qualité.

Le chemin d'accès au Moulin va être prochainement encaissé.

Pour visiter, s'adresser à la veuve RICHARD, au château de Lavau, commune de Saint-Georges-du-Bois, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire à Beaufort. (471)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

## A AFFERMER

PRÉSENTEMENT,

### Le Moulin de la Blanchisserie

Situé commune de Doué,

Avec 4 paires de meules, bluterie et nettoyeurs, marchant par l'eau et par la vapeur.

On pourrait joindre 5 hectares de pré.

S'adresser à M. SIGOGNE-LEROUX, à Soulanges, et au notaire. (431)

## A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1886,

### Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN.

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur. (472)

A VENDRE

### UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire

## A VENDRE

OU A LOUER

### MAISON ET MAGASIN

Place du Roi-René.

S'adresser à M. TOURON, rue de l'Abattoir. (439)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

### APPARTEMENTS

Rue Saint-Jean, 6.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 39 et 41.

S'adresser à M. GOUBY, place Saint-Pierre. (405)

## A LOUER

DE SUITE

### MAISON

Située rue de la Mareuillette, 12.

S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue, en face. (412)

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques.

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Le mercredi 27 mai 1885, à une heure après midi.

A Saumur, rue du Petit-Pré, au domicile de M<sup>me</sup> veuve Fontaine.

Il sera vendu :

Vaisselle, verrerie, faïences de Rouen et Nevers, cadres, glaces, baignoire, échelles, selle à laver, chaises, tables de nuit, chaises Louis XV, avec coussins, tables à pliants ;

Bois de lits, couvertures, traversins, oreillers, couvre-pieds, draps, rideaux et descentes de lit, serviettes, essuie-mains, garde-robe de femme ;

Bois de chauffage, brouette et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,

(473) CH. MILLION.

## A CÉDER

Pour cause de santé,

### UN BON CAFÉ

Situé au centre de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

### Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M<sup>lle</sup> LECHAT, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (457)

## A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

### ATELIER DE FORGE

ET D'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve AUGER.

## A VENDRE

Un joli PHAETON dernier modèle, presque neuf et très-léger. Conditions très-avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays. Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins possèdent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

## MENIER, professeur de gym-

nastique au Collège de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne.

S'adresser au Collège. (433)

M<sup>me</sup> veuve CHAUSSARD, ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 14, maison BODAIRE.

Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant de 2<sup>e</sup> premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M<sup>me</sup> CHAUSSARD demande des ouvrières.

UN propriétaire d'importants vignobles en Médoc offrirait commission avantageuse à agents sérieux pour la vente de ses vins directement aux consommateurs. Premières références exigées. Ecrire sous initiales H. M., 340, à l'Agence Havas, péristyle du Grand-Théâtre, Bordeaux. (453)

ON DEMANDE un ménage capable, pour une propriété vignoble. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

### Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

## A LOUER

### DEUX PIÈCES

Servant de Magasins,

Rue du Portail-Louis, 23-25.

## REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans. (459)

## Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

## AUGUSTE BILLÉ

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, sans toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, ferblanc et zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUX pour l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en fer étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABBEVILLE. Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste Billé étant de premier choix, sont vendues à garantie.

## Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les médecins.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab<sup>l</sup> de bains, Maisons de Produits Hygiéniques (Lies la Nive).

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.